



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande unique de retraite de base pour incapacité permanente d'origine professionnelle

Accéder au Formulaire

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base pour incapacité permanente si vous êtes atteint d'une incapacité permanente d'au moins 10 % à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle pour l'ensemble des activités que vous avez exercées en tant que :

Salarié, chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel, etc. (Assurance retraite)

Salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (MSA)

Ministre des cultes ou religieux (Cavimac).

- Retraite d'un salarié du secteur privé



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R24448>